

Le CJB approuve le rapport sur la pédagogie spécialisée

Le CJB approuve le rapport sur la pédagogie spécialisée

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est favorable au rapport sur la pédagogie spécialisée. Le rapport fixe les grandes lignes stratégiques de la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap ou présentant des troubles psychosociaux qui doivent pouvoir bénéficier d'une scolarisation spécialisée si ce besoin est avéré.

Le CJB soutient le transfert, des parents au canton, de la responsabilité de trouver une place dans une école spécialisée. Le CJB est également favorable à ce que les enseignants et enseignantes des écoles spécialisées disposent de conditions d'engagement comparables à ceux des écoles ordinaires. Le CJB est aussi d'accord avec la proposition envisageant d'attribuer la compétence pour la scolarisation spécialisée à la Direction de l'instruction publique. Cela impliquerait que les plans d'études de l'école ordinaire soient aussi contraignants pour la scolarisation spécialisée. La surveillance de la scolarisation spécialisée sera du ressort de l'inspection scolaire.

Le CJB renouvelle sa participation à l'Atelier de Bruxelles

Le CJB a décidé de renouveler sa participation à l'Atelier de Bruxelles pour les années 2018 à 2021. L'Atelier de Bruxelles accueille des artistes en résidence pour une période de six mois. Grâce à la participation du CJB, des artistes du Jura bernois pourront résider à Bruxelles pendant deux périodes de 6 mois lors des quatre ans à venir.

Le CJB approuve la révision de l'OCInd

Le CJB a approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd). Cette modification prévoit d'indemniser les services sociaux communaux pour l'intégralité des charges découlant des mandats octroyés par l'APEA.

Le CJB souligne cependant l'importance que toutes les communes du canton de Berne soient traitées sur un même pied d'égalité. Il ne faudrait en aucun cas que les communes ayant déposé un recours soient privilégiées par rapport aux autres communes.

Autres dossiers

Dans sa séance du 28 juin 2017, le CJB a également :

- Préavisé favorablement la nomination de Jacques Beuchat de Courtelary au sein de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS).
- Préavisé favorablement à l'intention du beco le projet LPR Industry Connect.
- Octroyé ou préavisé des subventions pour un montant total de 321'119.15 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : subventions du mois de juin 2017).

Informations

Marcelle Forster, présidente du CJB, 079 400 18 08 ou Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB, 031 633 75 73.